

Transcription du témoignage (3 premières pages de la déposition) :

Ernest Quirot, dit « Landry Maxime »

« Je faisais partie du groupe de Résistance, en qualité de chef de secteur depuis 18 mois (3^e secteur MUR à Marseille).

Sur dénonciation, j'ai été arrêté le 17 juin à 19 h 30 au coin des rues Paradis et Armény par les services Gestapo et ai été conduit directement au 425 de la rue Paradis où j'ai dû subir un interrogatoire et où l'on m'a dévoilé et ma véritable identité et mon titre dans la Résistance.

(S.I.) le lendemain de mon arrestation au début de la matinée j'ai subi les premières tortures électriques, cette séance s'est reproduite pendant huit jours par des procédés différents (coups de cravache etc. ..., etc. ...) Mon séjour au 425 de la rue Paradis a été de dix jours, je me souviens fort bien de cela, car je notais les quantités du jour, ce qui me permet la véracité de mes dires.

Transféré aux petites Baumettes, cellule 42, j'ai eu comme compagnon de détention un dénommé Michel URRIARTE qui m'a dit être sergent de l'armée d'Afrique et qu'il avait été parachuté d'Alger. Son rôle en France était radio-émetteur-récepteur quelque part en Vaucluse. Par la suite, j'ai appris que cet individu était en réalité à la base de l'arrestation du Capitaine américain Muthular d'Errecalde (nom de guerre LUCAS).

Pendant mon séjour aux petites Baumettes, je n'ai jamais été interrogé. Toutefois, un certain jour, l'un des chefs gardien m'a demandé si j'avais une déclaration à faire, je lui ai répondu que je m'appelais QUIROT Ernest, que je ne comprenais pas les motifs de mon arrestation et de ma détention, car étant en Afrique du Nord, j'en avais été expulsé à la suite de mon attitude collaborationniste ?? Je tiens à préciser que si j'ai fait cette déclaration mensongère dans le but de recouvrer ma liberté, je me suis aperçu par la suite que cette déclaration n'avait eue aucun poids.

Mon séjour dans la cellule 42 aux Petites Baumettes a été du 29 juin au 18 juillet.

(S.I.) Le 18 juillet écoulé, vers 15 heures, on nous a fait sortir de nos cellules sur appel individuel, avec nos affaires personnelles. Nous avons été réunis dans la Cour où après un appel, nous avons pris place dans un car. Lorsque j'ai pris place dans le véhicule il y avait déjà sept personnes du sexe masculin. Le nombre de détenus qui se trouvaient dans la Cour était de 83. Une fois le car plein, nous avons quitté les Baumettes, nous nous sommes arrêtés au rond-point du Prado où une traction avant est venue conduire un nouveau patriote. De là, nous dirigeant sur Aubagne, nous sommes arrivés à Cuges. Arrivés au carrefour de Signes, nous avons tourné à gauche et après avoir parcouru environ 800 mètres, le car a pénétré dans le bois, sans hésitation de la part du chauffeur, ce qui semblait prouver à mon avis que celui-ci connaissait la route d'une façon parfaite.

Un de nos camarades, Monsieur AUNE, comprenant où l'on nous conduisait, nous a exhortés à la prière puis a crié « Vive la France – Vive De Gaulle ».

On nous a fait descendre du car et nous nous sommes trouvés dans une clairière où se trouvait déjà une sorte de conseil de guerre. Autour d'une table-guéridon sur laquelle il y avait de nombreux papiers et un dossier sur lequel se trouvait un revolver. Autour de cette table étaient assis deux officiers en uniforme, devant un officier en civil, qui faisait l'effet de remplir les fonctions de Ministère Public, et un interprète dont j'ignore le nom mais que l'on nommait « Gueule en Or ». Il avait en effet toutes les dents aurifiées jaunes.

L'interprète a alors procédé à un nouvel appel et à la suite de celui-ci l'on nous a enchaînés deux par deux. Puis alors on nous a posé la question suivante : Avez-vous quelque chose à dire ?

J'ai aussitôt levé la main et l'interprète a pris mon nom en premier ainsi qu'une vingtaine d'autres personnes.

Je me suis approché de la table et l'on m'a demandé ce que j'avais à dire. J'ai répondu que je n'étais au courant de rien des motifs d'accusation, que j'étais innocent. L'officier allemand a alors consulté mon dossier et n'y ayant pas trouvé d'aveux de ma part, j'ai affirmé à nouveau que je n'avais jamais fait partie d'un mouvement de Résistance et que l'on commettait une erreur en m'accusant. J'ai ajouté à nouveau que j'avais été expulsé d'Afrique du Nord à la suite de mon soutien en faveur de la collaboration. Sans me dire un mot, l'on m'a renvoyé au milieu de mes camarades qui ont été également interrogés comme moi. Cette séance d'interrogatoire a, à mon avis, duré jusqu'à 18 heures 15. L'on m'a détaché de mon camarade VALMY que l'on a remenotté tout seul, puis l'on m'a également passé les menottes et l'on m'a dirigé vers la table où se trouvaient les officiers. Celui-ci s'est alors levé et en langue allemande a prononcé la sentence, celle-ci nous a été traduite en français par l'interprète et elle dit en substance : « Vous êtes tous condamnés à mort », tandis que pour moi, il me faisait savoir que la sentence était remise pour supplément d'enquête.

Je tiens à préciser un point : après la lecture du verdict qui avait jeté un trouble bien compréhensible parmi les victimes, celles-ci s'écrièrent en disant que les officiers allemands qui les avaient interrogés antérieurement leur avaient donné leur parole d'honneur qu'il ne serait fait aucune atteinte à leur vie, mais qu'ils seraient simplement déportés.

C'est alors que par la voie de l'interprète, l'officier allemand a fait traduire les paroles suivantes : « Il ne s'agit pas de paroles d'honneur. Vous êtes des terroristes, vous serez fusillés ».

Après la scène que je viens de vous décrire, deux soldats m'ont pris pour me conduire vers le car, tandis que les 29 autres camarades se trouvaient encerclés par les militaires qui entouraient la clairière. J'ai pu me retourner et j'ai vu mon camarade AUNE qui, pour stimuler le courage de ceux qui allaient mourir, entonna la Marseillaise, chant qui a été repris par toutes les victimes. À ce moment est arrivé le chef de la Gestapo qui est descendu d'une automobile et s'est précipité, cravache en l'air, vers les camarades que l'on conduisait à la mort. Les soldats allemands chargés de mon escorte voyant cela, m'ont alors bousculé pour me faire aller plus vite vers le car. Je n'ai plus rien vu, ni entendu de bruit ou de fusillade.

En arrivant au car, j'y ai trouvé le chauffeur et un jeune homme dont j'ai su par la suite qu'il se nommait BOYER. Ce dernier m'a alors fait connaître qu'il devait son salut à une erreur de prénom. Vers 19 heures 30, les militaires d'escorte et les membres de la Gestapo prirent place dans le car où ils déposèrent les menottes. L'interprète est alors venu vers moi et m'a demandé si j'avais entendu quelque chose, sur ma réponse négative, il a ajouté que c'était préférable pour moi, c'est alors que l'on m'a ramené à Marseille, non aux Baumettes mais au 425 Rue Paradis, nous avons été placés au secret, BOYER et moi. Je suis resté quelques jours avec BOYER, puis celui-ci a été extrait de ma cellule ou je pense qu'il a été libéré, et c'est alors que l'on m'a transféré de la cellule 2 dans la cellule 1.

La déclaration que je viens de vous faire est l'expression de la vérité et je la fais en toute loyauté. »